

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MAI 2014 - 20H

Dates de convocation et affichage : 28/04/14 - Nombre de conseillers en exercice : 15

Sont convoqués : Mireille MORNAY - Jean-Claude GAILLARD – Hervé TOURNIER - Michel GAILLARD - Sébastien CHORRIER COLLET - Patricia GIROUD – Violaine VARVAT – Annick HOMBERT - Christine DUBUJET – Isabelle TEIL – Chloé BAYARD – Thierry PARMENTIER – Thierry DUFOUR– Marc TOURNIER - Yves BAYLE.

Nombre de conseillers présents : 14

Secrétaire de séance : Hervé TOURNIER

Est absente : Violaine VARVAT

1. APPROBATION COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2014

Le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 7 avril 2014 est approuvé par le conseil.

Bien qu'il n'en soit pas question dans le compte rendu, Chloé BAYARD fait cependant remarquer que, contrairement à ce qui a été dit dans le journal, l'usage des désherbants n'est pas interdit dans les cimetières. Leur usage est interdit sur les lieux de promenade, les squares, les trottoirs et les allées bétonnées.

2. DELIB 1405 0601 : LANCEMENT DU MARCHE DE TRAVAUX DE CHEVIGNAT

Le coût des travaux d'assainissement 2014 en charge par la commune a été estimé à 126 000€ HT frais d'étude compris, avec une aide de l'agence de l'eau de 63 000 € et de 16 733€ du conseil général, soit 63% de subvention.

Mme le Maire présente au nom de la commission d'appel d'offres, le résultat de l'ouverture des plis :

- 1 – EGTP : 106 236 € HT (délai 6 semaines)
- 2 – SOCAFL : 114 524 € HT (délai 6 semaines)
- 3 – SOCATRA/PETTINI : 126 084.50 E HT (délai 8 semaines)
- 4 – DUMAS : 136 000 €
- 5 – FAMY : 139 000 €
- 6 – PETITJEAN : 146 018 €
- 7 – ROUX : 152 789 €
- 8 – EXCUSE PIQUAND.

Estimation 134 761 € HT – moyenne des 7 plis : 131 000 € - 30% d'écart entre le 1^{er} et le dernier.

Après consultation des membres de la commission Appel d'Offres et, suivant leurs recommandations et leur avis, le conseil décide d'attribuer le marché à la société EGTP.

Concernant l'enfouissement des réseaux secs et de la fibre optique autour de la chapelle de Chevignat, le SIEA a transmis téléphoniquement la prospective de SAFEGE pour un montant de 95 000 € net (déduction faite des aides avec le calcul cat.3). Ce projet n'ayant pas fait l'objet d'une demande officielle en 2013, il ne sera pas réalisable avant 2015. Le SIEA propose d'attendre le chiffrage officiel et de nous rencontrer une nouvelle fois pour revoir ce projet à la baisse.

Si le projet reste possible financièrement, la commission pourra également travailler sur la mise en esthétique de la place de La Chapelle.

Par contre, il faudra penser à informer la CCTER pour la couche de roulement en enrobé qui sera réalisée en 2014. Si l'enfouissement des réseaux secs et la mise en esthétique de la place se concrétisent, ce ne sera qu'en 2015, et il faudra alors prévoir un revêtement de type bicouche sur les tranchées d'eau potable et d'assainissement en juillet 2014.

3. DELIB 1405 0602 - URBANISME : Dispositions spécifiques aux autorisations de démolir et aux régimes de clôtures

Les dispositions de la réforme relative aux permis de construire issue de la loi du 13 juillet 2006 prévoient un dispositif spécifique aux autorisations de démolir et aux régimes des clôtures.

1/ Sont dorénavant soumis à un permis de démolir, les démolitions de constructions ou parties de constructions situées dans les secteurs identifiés comme devant être protégées par le PLU ou situées dans un périmètre délimité par le PLU comme constituant un élément de patrimoine ou de paysage à protéger et à mettre en valeur.

En dehors de ces cas, le permis de démolir n'est exigible que si le conseil municipal en a instauré le principe, par délibération sur tout ou partie du territoire communal où le besoin de protéger le patrimoine est justifié, que la commune dispose ou non d'un document d'urbanisme.

2/ Concernant les déclarations préalables pour les clôtures, une délibération est nécessaire dans un secteur délimité par le P.L.U au titre de l'art. L 123-J-7. En dehors de ces cas, la déclaration préalable pour clôture n'est exigible que si le conseil municipal en a instauré le principe, par délibération sur tout ou partie du territoire communal lorsque l'intérêt paysager le mérite.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **décide** d'instaurer sur tout le territoire communal le permis de démolir pour toute destruction.

4. DELIB 1405 0603 - URBANISME : Convention entre l'Etat et la commune de Courmangoux pour la mise à disposition des services de l'Etat pour l'instruction des demandes permis de construire, de permis de démolir, de permis d'aménager, de déclarations préalables génératrices de taxe et de redevance, et des certificats d'urbanisme de type opérationnel

La commune peut disposer gratuitement des services déconcentrés de l'Etat pour l'étude technique des dossiers qui lui paraissent justifier une assistance technique de ces services.

Cette convention vise à définir des modalités de la mise à disposition de la DDT dans le domaine des actes relatifs à l'occupation du sol délivrés au nom de la commune conformément à l'article R. 422-5 du code de l'urbanisme. Elle permet un travail en commun entre le maire, autorité compétente, et la DDT, service instructeur. Elle respecte les responsabilités de chacun d'entre eux, assure la protection des intérêts communaux, et garantit le respect des droits des administrés.

Le conseil **décide** d'autoriser le maire à signer cette convention.

5. DELIBERATION POUR CREATION COMPTE INVESTISSEMENT

Le nombre de conseillers municipaux étant passé de 11 à 15, les tables de la petite salle de réunion ont dû être récupérées pour être installées dans la salle du conseil.

Il est donc prévu d'acquérir une table ovale et 6 chaises pour les remplacer dans la petite salle de réunion.

Une ligne d'achat de mobilier de 900 € TTC est donc à créer en investissement afin de récupérer la TVA.

6. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Mise en place de l'organisation pour les convocations des membres des commissions

Mireille Mornay propose que l'envoi des convocations soit fait par e-mail par le responsable de la commission avec demande de confirmation de présence.

Bulletin info : l'épreuve est distribuée en séance - après vérification, les documents seront à photocopier et à distribuer.

MMY/JCG : Compte-rendu du conseil communautaire du 29 avril 2014 et de la 1^{ère} réunion des Vice-présidents du 5 mai 2014

Présidente : Monique WIEL, maire de Treffort-Cuisiat + 6 vice-présidents

- à l'économie et aux finances : Jean-Paul NEVEU, maire de Meillonas
- à la voirie : Alain CHAPUIS, maire de St-Etienne-du-Bois
- à l'environnement : Jean-Jacques LAURENT, maire de Chavannes-sur-Suran
- aux affaires sociales : Mireille MORNAY, maire de Courmangoux
- au tourisme, patrimoine et culture : Jean-Michel PERDRIX, maire de Simandre-sur-Suran
- à la communication : Benjamin RAQUIN, 1^{er} adjoint de la commune de Grand-Corent.

Les 6 vice-présidents se sont engagés à faire un état des biens mobiliers, immobiliers, et matériels de la Communauté de Communes, dans chaque commune et en rencontrant sur place dans les deux mois à venir le maire et/ou un adjoint, un conseiller, un employé. Ils en profiteront pour recenser les possibilités qu'ont les communes pour mutualiser les moyens matériels et humains.

Les élus ont conscience que l'avenir communal et communautaire se joue sur ce mandat. A nous de savoir nous adapter en préparant les regroupements.

Le conseil municipal désigne les délégués suivants aux commissions communautaires :

- Economie : Jean-Claude GAILLARD
- Mutualisation : Chloé BAYARD
- Sport : Thierry PARMENTIER
- Voirie : Thierry DUFOUR
- Culture patrimoine tourisme : Marc TOURNIER
- Affaires sociales : Christine DUBUJET
- Environnement : Sébastien CHORRIER-COLLET
- Communication : Michel GAILLARD

Compte-rendu Réunion du 1^{er} mai 8h à Pressiat pour les rythmes scolaires entre Pressiat, Courmangoux et Treffort-Cuisiat par Mireille MORNAY

A la suite de la note distribuée aux parents d'élèves dans la semaine 18 par la municipalité de Treffort-Cuisiat, note indiquant que les rythmes scolaires étaient gratuits pour les parents de Treffort Cuisiat, une explication a été nécessaire, ainsi qu'une remise à plat sur l'application de la loi à la rentrée 2014. Une nouvelle discussion sur ce sujet aura lieu ce mercredi 7 mai à 18h à la mairie de Courmangoux.

Compte-rendu de l'AG de la Treffortine du 23 avril 2014 par Michel GAILLARD et Patricia GIROUD

L'association comprend 270 enfants et concerne 170 familles.

Actuellement la commune de Courmangoux a 19 enfants inscrits pour 12 familles.

Le président, M. RODRIGUEZ, précise que la commune de Treffort-Cuisiat donne annuellement une subvention de 10 000 €.

Le déficit pour l'année 2013 est de 3 000 €.

Les prévisions pour 2014 montreraient un déficit de 20 000 €.

Pour couvrir ce déficit, le président demanderait aux communes la somme de 100 € /enfant, ce qui représenterait 1 900 € pour Courmangoux.

(Il faut noter que l'écart pour une même prestation avec Saint-Etienne-du-Bois est de 23 %).

Les enfants sont plutôt en centre de loisirs puisque le car prend les enfants à la sortie de l'école.

Point sur les autorisations d'urbanisme depuis le 1^{er} janvier 2014 par Jean-Claude GAILLARD

Les demandes suivantes ont été faites :

- M. Lionel CANET : Création d'une terrasse à Chevignat.
- M. Jackie HOMBERT : DP (Demande Préalable)
- 5 CU (Certificat d'Urbanisme) à titre d'information.
- 1 CU opérationnel.

Il est précisé que les membres de la commission se réuniront uniquement pour traiter les dossiers les plus importants.

Réflexions sur les projets à mettre en place pendant le mandat

2014 : Assainissement Chevignat

2014 : Dossier de dérogation pour accessibilité bâtiment

2014 : Double vitrage de la salle de restaurant du Candi :

Un rendez-vous avec Hélianthe a été pris pour le 12 mai 2014

2014 : Réflexions passage de la traboule à Roissiat

2015 : Accessibilité bâtiment de la mairie

2015 : Chemin piétonnier Roissiat-Chevignat

2015 : Enfouissement des réseaux à Chevignat et mise en esthétique place de la chapelle

2015 : Lagune de Courmangoux

Un cahier des charges sera établi pour septembre 2014 par Sébastien CHORRIER-COLLET, date à laquelle la consultation d'un maître d'oeuvre sera lancée.

2016 : City stade Chevignat

2016 : Réfection des WC Roissiat

Rappel de la visite à la Tienne : SAMEDI 24 MAI 2014 A 9H POUR 1h30

Découverte de deux pierres lors des travaux de Chevignat :

Deux pierres taillées, peut-être tombales, ont été découvertes lors des travaux de terrassement effectués à Chevignat à proximité de la Chapelle. Elles ont été placées sur l'ancien lavoir au-dessus du mur vers la salle Piquet.

Destruction de murgers « en Plain-Champ » : (Mireille MORNAY, Michel GAILLARD)

Il a été demandé à un agriculteur de stopper la destruction de murgers au lieu-dit « en Plain-Champ », ceux-ci étant désormais protégés par le PLU.

Réunion de la commission Fleurissement :

Samedi 17 mai 2014 à 10h.

Pour information : (Thierry PARMENTIER)

- Président du Syndicat des Eaux BRESSE REVERMONT : M. Gérard POUPON, maire de Salavre.
- Président du Syndicat des Eaux AIN SURAN : M. Jean-Luc LUEZ, maire de Bohas.

Rappel du planning de tenue du bureau de vote des élections européennes du 25 mai 2014

Mireille MORNAY sera présente à l'installation des conseillers à 8h.

8h - 10h30	10h30 - 13h	13h - 15h30	15h30 - 18h	Dépouillement
Séb. CHORRIER-COLLET Isabelle TEIL Christine DUBUJET	Annick HOMBERT Thierry DUFOUR Thierry PARMENTIER	Patricia GIROUD Mireille MORNAY	Hervé TOURNIER Yves BAYLE	Mireille MORNAY J. Claude GAILLARD Hervé TOURNIER Patricia GIROUD Marc TOURNIER

Prochaine réunion le 13 juin 2014 à 20h en salle de conseil de la mairie de Courmangoux.